

# **CBO TERRITORIA**

Société Anonyme

Décision du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2018

---

**Rapport complémentaire  
des commissaires aux comptes  
sur l'émission d'obligations à  
option de remboursement en  
numéraire et/ou en actions  
nouvelles et/ou existantes  
(ORNANE) avec suppression du  
droit préférentiel de souscription**

---

DELOITTE & ASSOCIES  
185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
S.A. au capital de 1 723 040€

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Versailles

EXA  
4, rue Monseigneur Mondon  
97476 Saint-Denis Cedex  
S.A. au capital de 40 000€

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Saint-Denis

## **CBO TERRITORIA**

Société anonyme  
Cour de l'Usine - La mare  
97438 Sainte-Marie  
La Réunion

### **Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur l'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Décision du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2018

A l'assemblée générale des actionnaires de la société CBo Territoria,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 29 avril 2016 sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription, autorisée par votre assemblée générale mixte du 8 juin 2016.

*A*

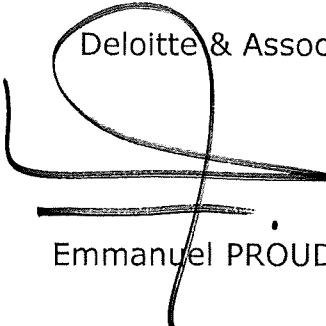
- ✓ la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale,
- ✓ les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et sur son montant définitif.

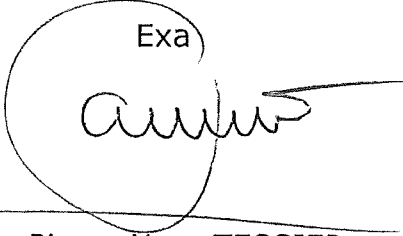
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- ✓ la sincérité des informations chiffrées tirées de ces comptes et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration,
- ✓ la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 8 juin 2016 et des indications fournies aux actionnaires,
- ✓ le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant définitif,
- ✓ la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action,
- ✓ la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Denis, le 30 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés  
  
Emmanuel PROUDHON

Exa  
  
Pierre-Yves TESSIER